



Envoyé en préfecture le 08/02/2018

Reçu en préfecture le 08/02/2018

Affiché le

Recevoir
Le 08/02/2018

ID : 090-219000395-20180129-D1806-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'ESSERT

Registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

DELIBERATION

N° 18.06

**Objet : Liste des marchés publics
passés en 2017 par la collectivité**

Membre du conseil municipal : 23

Membre en exercice : 23

Membre présents : 18

Membres absents : 2

Membres absents représentés : 3

Membres votants : 21

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Essert dûment convoqué par courrier reçu le vingt-deux janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal de la mairie-médiathèque, sous la présidence de Monsieur Yves GAUME, Maire.

Présents : Yves GAUME - Delphine MACCHI - Dominique JEANNIN - Alain JACQUET- Nathalie DUFOUR - Philippe LAURENT - Marie-Claude CHITRY-CLERC - Gérard PARIS - Jean-Pierre HARZALLAH - Jean-Jacques LANG - Virginie SCHLOESSINGER - Claudine PILLODS - Marie-Christine GRANDJEAN - David JOGUET - Alain AUDOINEAU - Patricia SCHMUCK - Michel GARDES

Absents représentés : Séverine MOINAULT représentée par Marie-Christine GRANDJEAN - Patricia ROVEDA représentée par Raphaële KOELL - Johanna KALBE représentée par Yves GAUME

Absents : Philippe REJONY - Mario PEREIRA

Secrétaire de séance : Virginie SCHLOESSINGER

CONSIDERANT que le Décret 2016-360 oblige, en son article 107 (ex article 133 du Code des marchés publics), les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées.

Voici la liste pour 2017 :

Marchés publics :

- « Création d'une aire de retournement » : le coût de cette opération est de 98 442.84 € HT - Attributaire : Roger Martin.
- « Création de trottoirs RD 19 » : le coût de cette opération est de 287 500 € HT - Attributaire Climent
- « Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, le centre de loisirs et le multi-accueil » par repas : (0-3 ans débutants – 3 composants 2.64 € HT, soit 3.79 € HT) (0-3 ans Crèche petits – 3 composants 2.64 € HT, soit 2.79 € TTC) (0-3 ans moyens – 4 composants 2.70 € HT, soit 2.85 € TTC) 3-6 ans 3.08 € HT, soit 3.25 € TTC) et 6-11 ans 3.20 € HT, soit 3.38 € TTC) - Attributaire La Cuisine d'Uzel.
- « Marché de mission de conseil et d'assistance « assurances » : le coût de cette opération est de 1 800 € HT – Attributaire : Arima Consultants associés.
- « Souscription des contrats d'assurances pour la commune d'Essert » (2018/2021)
 - Lot 1** – Dommage aux biens : Prime 5286.62 € / Franchise 1000 € - Attributaire Breteuil/VHV
 - Lot 2** – Assurance Responsabilité civile : Formule de base : 1427.44 € HT, soit 1555.91 € TTC + Prestation supplémentaire (protection juridique) 750 € HT, soit 850.50 € TTC – Attributaire : SMACL
 - Lot 3** – Assurance Flotte automobile : Formule de base 1490 € TTC + prestation auto collaborateurs 350 € TTC – Attributaire : Groupama
 - Lot 4** – Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus : Prime annuelle 177.50 € HT, soit 193.48 € TTC – Attributaire : Groupama.
- « Location et maintenance de photocopieurs » : Attributaire BUROCOM

Envoyé en préfecture le 08/02/2018

Reçu en préfecture le 08/02/2018

Affiché le

ID : 090-219000395-20180129-D1806-DE

- « Déneigement de la voirie communale et des chemins ruraux » : le coût de cette opération est de 600 €. – Attributaire : Société Kalbe (durée : du 15/11/2017 au 15/03/2018).
- « Vérification périodique des équipements sportifs » : le coût de cette opération est de 210 € HT – Attributaire : APAVE (périodicité : tous les 2 ans)
- Avenant au marché « Aménagement de la rue des commandos » dont le titulaire est EUROVIA Alsace Franche-Comté, le marché avait été notifié le 22 aout 2016 est de 80 781.50 Euros HT et de 96 937.80 euros TTC devait être modifié par avenant pour « fourniture et pose de murs de soutènement » de type L ; le coût de cette opération est de 1496.04 euros HT et de 1795.25 euros TTC ; le pourcentage d'écart introduit par cet avenant est de 1.85% sur le cout total du marché ; par suite le montant global du marché, après signature de l'avenant sera de 82 277.54 euros HT et de 95 252.08 euros TTC
- Marché « Mission contrôle technique » Attributaire : SOCOTEC, montant du marché : 3 355.00 € HT
- Marché « Mission de coordination en matière de sécurité de protection de la santé des travailleurs » Attributaire : SOCOTEC, montant du marché : 1 716.00 € HT
- Marché « Fourniture matériel alarme et contrôle d'accès des bâtiments communaux ». Prestataire : TECHNOSTORAGE, montant du marché 24885€ HT, durée du marché 21 trimestres soit 63 mois.

Groupement de commandes :

- Participation au groupement de commande « fourniture d'énergie » coordonné par le SIEEEN
Lot Gaz : Attributaire GRDF
Lot Electricité : Attributaire EDF
- Participation au groupement de commandes « maintenance et modernisation des installations de vidéo-surveillance extérieure » coordonné par le Grand Belfort (*en cours de passation*)
- Participation au groupement de commandes « maintenance et modernisation des installations d'éclairage extérieur » coordonné par le Grand Belfort
- Participation au groupement de commandes « petites fournitures » coordonné par le Grand Belfort
Attributaire : FIDUCIAL
- Participation au groupement de commandes « sel de déneigement » coordonné par le Département.
Lot 1 : tous types de sel et divers conditionnement, attributaire SAS ROCK
Lot 2 : constitution d'un stock de 1000 tonnes, attributaire SAS ROCK
- Participation au groupement de commande « transport piscine et patinoire » : Lot 2 et lot 3 : transport patinoire et piscine Pannoux - Attributaire : Transdev Grand EST Lot 4 : transport piscine du Parc – Attributaire LK Eurocar Horn

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Prendre acte de la liste des marchés passés en 2017**
- **Autoriser Monsieur le Maire à la publier sur le site internet de la commune**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et transmise au receveur Municipal et en Préfecture.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement de la dernière des formalités la rendant exécutoire.

Date d'affichage : 30/01/2018

Date de retrait : 27/02/2018

Le Maire

Yves GAUME

